



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/29  
18 juin 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23-27 juillet 2007

**PROPOSITION DE PROJET : CAMEROUN**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigènes

- Élimination totale du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation de produits de consommation stockés Italie

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJET NON PLURIANNUEL CAMEROUN

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

a) Élimination totale du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation de produits de consommation stockés	Italie
--	--------

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	Unité de l'ozone, Ministère de l'Environnement
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET****A : DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005 À MAI 2007)**

Annexe E, bromure de méthyle	9,7		

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005 À SEPTEMBRE 2006)**

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
BM	Applications sanitaires et préalables à l'expédition : 12,0			
BM	Applications non sanitaires et préalables à l'expédition : 9,7			

<b>Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)</b>	
--	--

AFFECTATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS		Financement (\$ US)	Élimination (tonnes PAO)
	a)	226 000	10

<b>TITRE DU PROJET :</b>	<b>a)</b>
<b>Consommation SAO du secteur (tonnes PAO) :</b>	14,5
<b>SAO à éliminer (tonnes PAO) :</b>	14,5
<b>SAO à introduire (tonnes PAO) :</b>	-
<b>Durée du projet (mois) :</b>	36 mois
<b>Montant initial demandé (\$ US) :</b>	280 747
<b>Coût final du projet (\$ US) :</b>	
Coût différentiel d'investissement (\$ US)	297 870
Imprévus (10 %) (\$ US)	18 787
Coût différentiel d'exploitation (\$ US)	-56 944
Coût total du projet (\$ US)	259 713
<b>Participation locale (%) :</b>	100 %
<b>Composante d'exportation (%) :</b>	S.O
<b>Subvention demandée (\$ US) :</b>	259 713
<b>Rapport coût-efficacité (\$ US/kg) :</b>	17,9
<b>Frais d'appui à l'agence d'exécution (\$ US) :</b>	33 763
<b>Coût total du projet au Fonds multilatéral (\$ US) :</b>	293 476
<b>Statut du financement de contrepartie (O/N) :</b>	S.O
<b>Jalons de surveillance du projet inclus (O/N) :</b>	Oui
<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Examen individuel

## **DESCRIPTION DU PROJET**

1. Au nom du gouvernement du Cameroun, le gouvernement de Italie a présenté, pour examen par le Comité exécutif à sa 52<sup>e</sup> réunion, une proposition de projet visant à éliminer 10,2 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation de produits de consommation. Le coût total du projet, tel qu'il a été initialement présenté, est de 280 747 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 36 497 \$ US. L'approbation de ce projet permettra l'élimination totale des usages réglementés de bromure de méthyle en République du Cameroun.

### **Projets déjà approuvés visant le bromure de méthyle**

2. Jusqu'à maintenant, le Comité exécutif avait financé deux activités du secteur du bromure de méthyle au Cameroun. À sa 25<sup>e</sup> réunion, il a approuvé un projet de démonstration de technologies de remplacement du bromure de méthyle dans les semis de tabac pour un montant total de 160 600 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 20 878 \$ US pour l'ONUDI. La mise en oeuvre de ce projet permettra de cesser complètement l'utilisation du bromure de méthyle dans le secteur du tabac.

3. À sa 34<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 25 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence of 3 250 \$ US pour le PNUE pour la mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique visant à accroître la capacité de communication des organisations agricoles locales et des ONG en matière de bromure de méthyle. Cette activité s'est terminée à la fin de 2004.

### **Description de la proposition de projet**

4. Le bromure de méthyle est utilisé pour la fumigation du cacao, du café, du coton et d'autres produits de consommation fabriqués au Cameroun. La fumigation est habituellement effectuée dans les entrepôts d'entreprises de transformation de produits alimentaires, les entrepôts des exportateurs ou les installations de stockage des administrations portuaires de Douala. Les conditions climatiques du pays exigent de procéder à la fumigation de tous les produits de consommation immédiatement après leur récolte ou leur traitement. Un traitement de fumigation supplémentaire est effectué 2 à 3 jours avant l'expédition des produits.

5. La fumigation avec du bromure de méthyle est effectuée à l'intérieur sur une dalle en béton soutenant les piles de sacs classiques d'une capacité de 450 à 500 tonnes chacune. Les piles sont recouvertes de feuilles de fumigation en plastique (bâches). Quarante-huit heures après l'application du bromure de méthyle, on aère les piles en ouvrant les feuilles de fumigation, et le bromure de méthyle retenu dans les sacs est libéré dans l'atmosphère. Il existe actuellement quelque 20 entreprises de fumigation accréditées.

6. Le projet propose de remplacer par de la phosphine le bromure de méthyle utilisé comme fumigène pour les produits de consommation (stockage des aliments). Il comprend l'achat d'autres bâches pour compenser le temps supplémentaire requis pour utiliser la phosphine comme fumigène, ainsi que des détecteurs et des équipements de surveillance pour l'utilisation de la phosphine, et des équipements de sécurité. Il comprend aussi la mise en oeuvre d'un

programme de lutte antiparasitaire intégrée et de formation. Les économies d'exploitation additionnelles ont été évaluées à 51 310 \$ US (pour une période de quatre ans).

7. Au nom du gouvernement de l'Italie, l'ONUDI mettra en oeuvre le projet, qui sera coordonné au niveau national par le Bureau de l'ozone du Cameroun. Le temps prévu pour la mise en oeuvre du projet est de quatre ans.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **Observations**

8. En 2005, la consommation de bromure de méthyle déclarée par le gouvernement du Cameroun dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal (9,7 tonnes PAO) était déjà de 4,8 tonnes PAO inférieure au niveau de consommation maximale admissible du Protocole (soit 14,5 tonnes PAO). Les niveaux de consommation de bromure de méthyle en 2006 ont été évalués à 14,5 tonnes PAO.

9. Le Secrétariat a examiné certains points avec l'ONUDI, notamment les doses unitaires de bromure de méthyle, les coûts utilisés pour calculer les économies en matière de coûts d'exploitation, le nombre de bâches supplémentaires demandées, le prix de la phosphine utilisé pour calculer les surcoûts, et la nécessité d'avoir recours à des consultants nationaux et internationaux. L'ONUDI a par la suite révisé la proposition de projet en rapport avec les points soulevés par le Secrétariat. Le coût total convenu avec l'ONUDI est de 259 713 \$ US.

10. Le Secrétariat a aussi pris note du fait que le délai proposé pour la mise en oeuvre du projet (4 ans) était trop long. Si l'on tient compte du fait que la phosphine soit une technologie éprouvée qui a déjà été utilisée au Cameroun, du nombre relativement petit de fumigateurs accrédités, et du temps requis pour la mise en oeuvre d'autres projets similaires, le projet du Cameroun pourrait être mis en oeuvre en approximativement deux ans. L'ONUDI a donc convenu de ramener la mise en oeuvre du projet à 3 ans.

11. L'ONUDI a aidé le gouvernement du Cameroun à élaborer une entente entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le projet d'entente est joint aux présentes (Annexe I).

### **Recommandations**

12. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager :

- a) d'approuver le projet d'élimination du bromure de méthyle (fumigation des céréales) au montant total de 259 713 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 33 763 \$ US pour le gouvernement de l'Italie, étant entendu qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé au Cameroun pour l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle au pays; et

- b) d'approuver le projet d'accord entre le gouvernement du Cameroun et le Comité exécutif visant l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle indiqués à l'Annexe I.

## Annexe I

### CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE AU CAMEROUN (PROJET)

1. Le Comité exécutif convient d'approuver en principe 259 713 \$ US en tant que montant total des fonds mis à disposition du pays en vue de respecter les engagements stipulés dans le présent document visant l'élimination totale des usages réglementés de bromure de méthyle au Cameroun, sauf les applications sanitaires et préalables à l'expédition, sous réserves des ententes et des considérations suivantes.
2. Selon les données déclarées au Secrétariat de l'ozone, la consommation de référence pour le bromure de méthyle en ce qui a trait à la conformité pour le Cameroun est de 18,1 tonnes PAO. La consommation de bromure de méthyle a été de 9,7 tonnes PAO en 2005. Le Cameroun était donc en conformité avec les exigences du gel du Protocole de Montréal pour 2002 et elle est en conformité avec la réduction de 20 pour cent indiquée dans le Protocole de Montréal pour 2005.
3. Les réductions en accord avec les termes de ce projet et les autres engagements présentés dans les documents du projet permettront au Cameroun de respecter le calendrier de réduction présenté ci-dessous. À cet égard, le Cameroun réduira sa consommation nationale totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle de façon à ce qu'elle ne dépasse pas pour les années visées les niveaux de consommation suivants :

Année	(Tonnes PAO)	
	Quantité à éliminer	Consommation restante *
2007	0,0	14,5
2008	0,0	14,5
2009	9,0	5,5
2010	5,5	0,0
<b>Total</b>	14,5	

\* Usages réglementés du bromure de méthyle.

4. Le Cameroun s'engage à maintenir de façon permanente les niveaux de consommation par le biais de restrictions à l'importation et d'autres mesures jugées nécessaires.
5. Le gouvernement du Cameroun a examiné les données sur la consommation indiquées dans le projet de fumigation des céréales et il est confiant que ces données sont exactes. Le gouvernement conclut donc cette entente avec le Comité exécutif en étant entendu que, si des épisodes de consommation supplémentaire de bromure de méthyle pour usages réglementés devaient se manifester à une date ultérieure, il incombera uniquement au gouvernement de s'assurer de l'élimination du bromure de méthyle.
6. Le gouvernement du Cameroun, en accord avec l'ONUDI au nom du gouvernement de Italie, aura toute latitude pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge plus

importants afin de respecter les engagements indiqués plus haut en matière d'élimination de bromure de méthyle. L'ONUDI accepte de gérer le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions convenues.

7. L'ONUDI présentera chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en vue de respecter les réductions de consommation de bromure de méthyle requises dans le secteur de la fumigation des produits de consommation, ainsi que sur les coûts annuels d'utilisation des technologies de remplacement sélectionnées et des intrants achetés avec les fonds du projet.